



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis public – Dérogations mineures

Le soussigné donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 7 juillet 2025 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse quatre (4) demandes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme seront entendues à savoir :

Dérogation 2025-00082

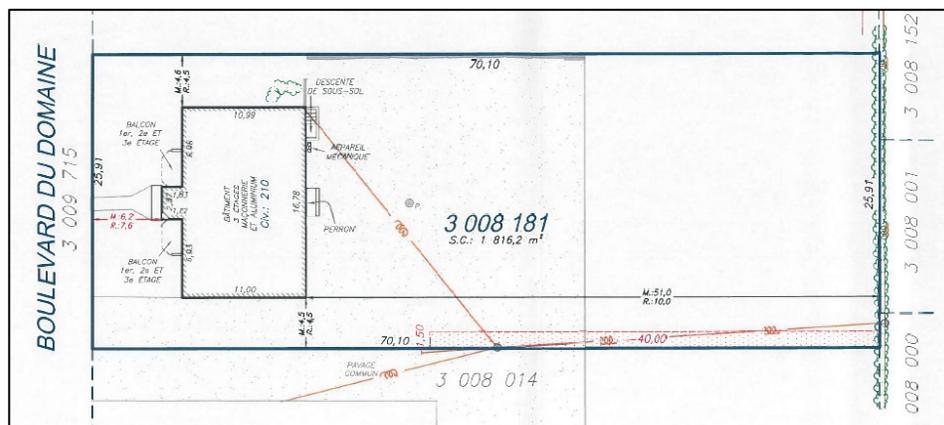
Immeuble : Lot 3 008 181, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 210, Boulevard du Domaine

Nature : Normaliser la marge avant dans le cadre d'une vente de succession.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre une implantation avec une marge avant de 6.2 m plutôt que la marge de 7.6 m exigée à la grille des spécifications H-122.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de juin 2025 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



Dérogation 2025-00092

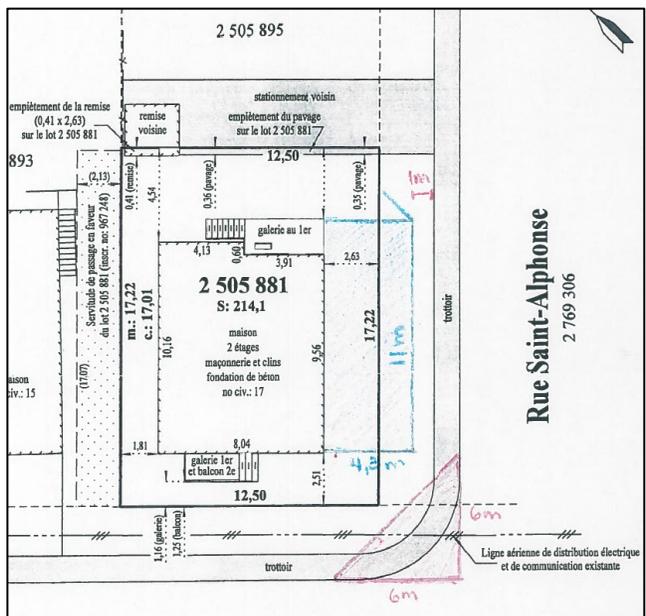
Immeuble : Pour un immeuble situé au 17, rue Leroux, lot 2 505 881 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Nature : Permettre l'installation d'une clôture dans l'emprise de rue

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre l'installation d'une clôture dans l'emprise publique adjacente à la rue Saint-Alphonse alors que le paragraphe 2 de l'article 91 du Règlement 1200 N.S exige qu'une clôture soit implantée à au moins 0.1 mètre d'une ligne de rue et que le paragraphe 3 du même article mentionne qu'une clôture est prohibée dans l'emprise publique d'une rue.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de juin 2025 et a fait l'objet d'une recommandation défavorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



Dérogation 2025-00093

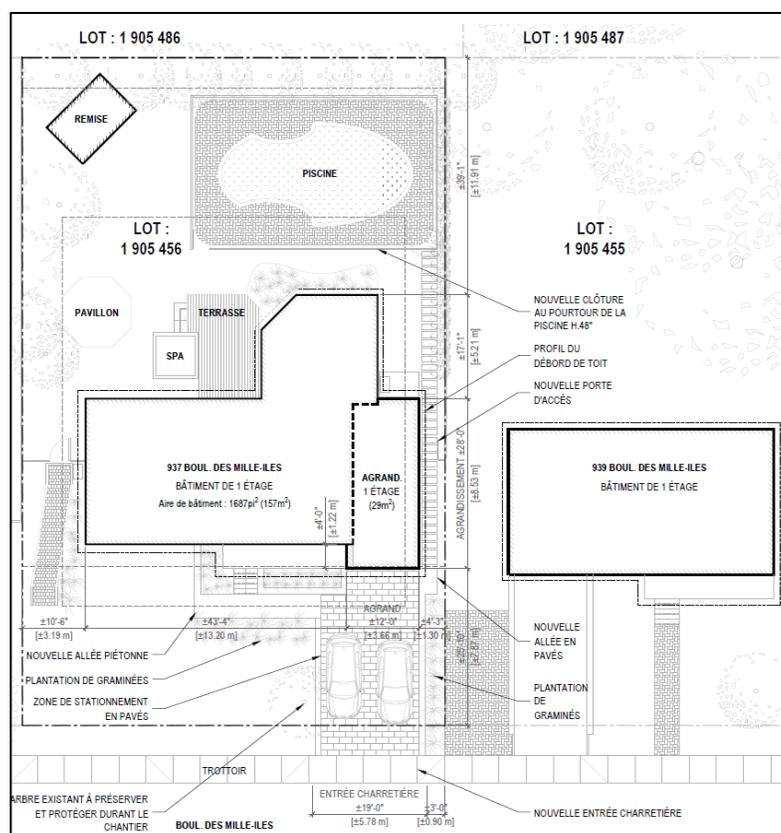
Immeuble : Pour un immeuble situé au 937, boulevard des Mille-Îles Est, lot 1 905 456 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Nature : Permettre la construction d'un garage attenant.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre un agrandissement de la propriété avec une marge latérale droite à 1.30 mètre plutôt qu'une marge minimale de 2 mètres, tel qu'exigé au tableau des spécifications H-401.
- Permettre un agrandissement de la propriété avec une marge latérale totale de 4.50 mètres plutôt qu'une marge latérale totale minimale de 5 mètres tels qu'exigé au tableau des spécifications H-401.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de juin 2025 et a fait l'objet d'une recommandation défavorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



Dérogation 2025-00096

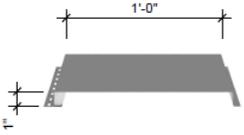
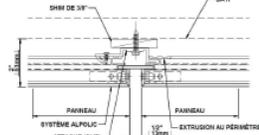
Immeuble : Pour un immeuble situé au 119-121, rue Saint-Charles, lots 2 505 210, 2 769 665, 2 769 666 et 2 769 667 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Nature : Permettre le remplacement du revêtement extérieur sur le bâtiment principal.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre l'installation de 5 matériaux de parement extérieur différents sur les murs extérieurs du bâtiment principal (Brique, mur-rideau, revêtement métallique de type MAC, plaque d'aluminium et enduits acrylique) alors que l'article 138 du Règlement 1200 N.S mentionne que la finition des murs extérieurs ne doit pas être composée de plus de 3 matériaux de parement extérieur différents;
- Permettre l'utilisation d'un matériau de revêtement de la classe 5 (Plaques d'aluminium) qui est prohibé en vertu d'une disposition spéciale du tableau des spécifications C-453.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de juin 2025 et a fait l'objet d'une recommandation défavorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.

<p>1 ●</p> <p>Revêtement métallique :</p> <p>"VERSA" de: "MAC métal architectural" (Couleur : Gris métallique MHQC 1900) (vertical et horizontal / voir élévations)</p>  <p>exemple de couleur</p>	<p>2 ●</p> <p>Plaques d'aluminium :</p> <p>"Alpolic 4MM PE core" de: "Alpolic" (Système / Profilé : C2000) (Couleur : BLK Black)</p>  <p>exemple de couleur</p>
---	---

<p>3 ●</p> <p>Mur-rideau :</p> <p>Vitrage : Teinté "Noir" Modèle : 3400 De: AD Prévoist Couleur : "Noir"</p>  <p>exemple de couleur</p>	<p>4 ●</p> <p>Maçonnerie :</p> <p>Type : Shaw Brick (Fini / Format : même apparence que l'existant) (Couleur : Naturel Marble 7089M / même apparence que l'existant)</p>  <p>exemple de couleur</p>
--	--

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 16 juin 2025

Avis numéro : 2025-75

Philippe Huot
Greffier